

Présentation du référentiel Route Durable et de ses développements

G2IDD – Paris, le 12 juillet 2012



- **Clef de lecture du référentiel Route Durable**
- **La certification et les audits**
- **Les évolutions du référentiel**
 - **Projets structurants**
 - **Projets locaux**

CONTEXTE : De la démarche HQE Route Durable au référentiel Route Durable



*28 sous-objectifs sans évaluation
homogène possible (absence de
critère) – **CG 59 - 2006***

*26 sous-objectifs avec des
seuils et critères de performance
– **CERTIVEA - 2010***

Expérimentation sur 18 projets

Convention de partenariat (CSTB, LCPC et CERTIVEA), 1,5 million d'€

Tenue de 10 Comités techniques

Appel à commentaire national



Le référentiel

- Un Système de Management Opérationnel **(SMO)** visant l'amélioration continue
- Les exigences fondamentales sont :
 - l'engagement
 - la mise en œuvre et pilotage
 - la capitalisation
- La Performance de Développement Durable de la Route **(PDDR)** permet d'évaluer la performance globale de l'ouvrage au travers de 26 sous-objectifs, eux-mêmes déclinés en préoccupations
- Ces préoccupations sont associées à des indicateurs qui se déclinent selon 3 niveaux :
 - BASE (13)
 - PERFORMANT (8)
 - TRES PERFORMANT (5)



La PDDR (Performance de développement durable de la route)

Les exigences de performance s'expriment au travers d'objectifs, sous-objectifs et préoccupations



VIE SOCIALE ET ECONOMIQUE



AMENAGEMENT DE L'ESPACE
ET QUALITE DE VIE



HOMME ET TERRE



LES OBJECTIFS et SOUS-OBJECTIFS

1 Vie des territoires

- 1.1 Synergie et cohérence avec les projets du territoire et ses infrastructures
- 1.2 Écoute des besoins et attentes
- 1.3 Cohésion sociale

2 Approche économique globale

- 2.1 Coût économique
- 2.2 Coût à long terme
- 2.3 Coût local

3 Identité culturelle

- 3.1 Paysage
- 3.2 Patrimoine
- 3.3 Modes de vie et pratiques locales

4 Accessibilité et mobilité

- 4.1 Structuration de l'espace
- 4.2 Desserte
- 4.3 Plurimodalité

5 Santé et sécurité

- 5.1 Santé
- 5.2 Sécurité
- 5.3 Gestion des risques et des crises

6 Qualité d'usage

- 6.1 Diversité et particularité des utilisateurs
- 6.2 Information du public
- 6.3 Services

7 Qualité des ambiances

- 7.1 Confort acoustique
- 7.2 Confort visuel
- 7.3 Confort climatique

8 Environnement

- 8.1 Milieux naturels et écosystèmes
- 8.2 Qualité de l'air et changement climatique
- 8.3 Qualité des sols et pollution

9 Ressources

- 9.1 Matériaux, co-produits et gestion des déchets
- 9.2 Gestion de l'eau
- 9.3 Énergie
- 9.4 Gestion des emprises

Présentation d'un sous objectif : Préoccupations, indicateurs, seuils ou moyens à satisfaire, niveau de performance

Coût local

2.3

TABLEAUX D'ÉVALUATION DU SOUS OBJECTIF 2.3

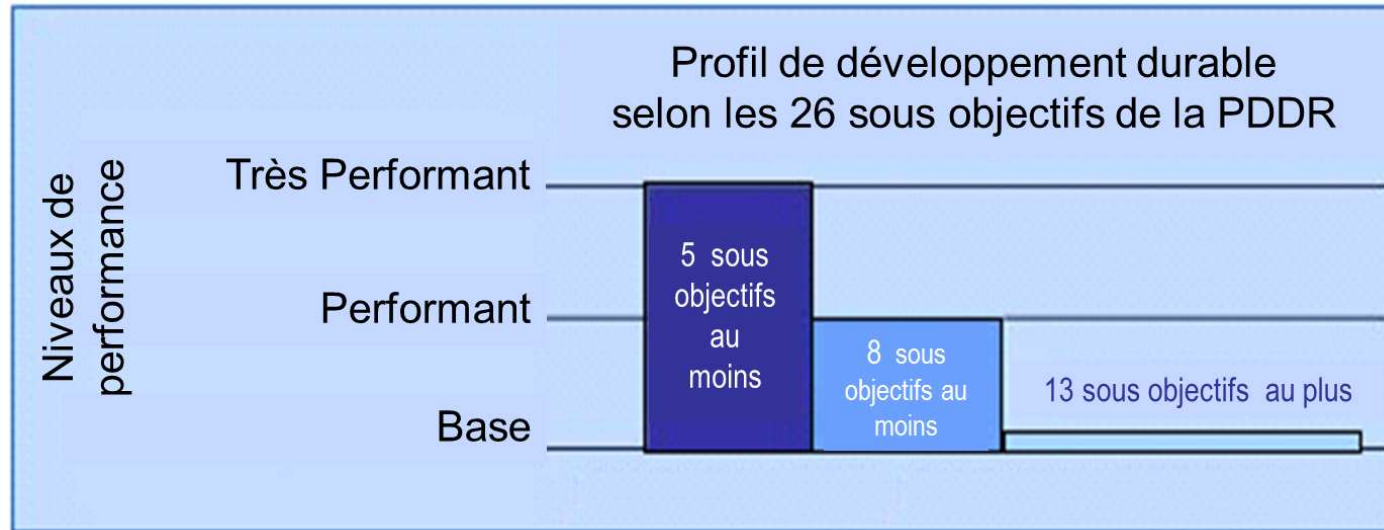
2.3.1 Effets sur les habitants

Critère d'évaluation	Performance	
	Niveau	Points
2.3 - P1 - I1 EFFETS SUR LES HABITANTS ET RIVERAINS		
Identification de toutes les parcelles riveraines concernées par les emprises du projet. Evaluation de leur valeur foncière.	B	
Mise en place d'un accompagnement individualisé pour caractériser et évaluer le préjudice et/ou définir les aménagements à prévoir pour limiter les nuisances probables. Au moins la moitié des propositions d'indemnisation et/ou d'aménagement font l'objet d'une acceptation amiable.	P	5
Mise en place d'un accompagnement individualisé pour caractériser et évaluer le préjudice et/ou définir les aménagements à prévoir pour limiter les nuisances probables. Au moins 75% des propositions d'indemnisation et/ou d'aménagement font l'objet d'une acceptation amiable.	TP	5
Analyse de l'évolution des valeurs foncières dans la zone d'influence du projet par le biais d'un observatoire existant ou à créer.	Bonus TP	5

Nord
Le Département

CertiveA
PARTENAIRE CERTIFICATION
ACTEURS ET OUVRAGES CONSTRUCTION

Le profil minimum : 5TP/8P/13B



Base : pratique courante
Performant : bonne pratique
Très-Performant : Meilleure pratique

- **3 audits : Programmation, Conception, Réalisation**



La certification et les audits



Les missions de CERTIVEA

La certification

- **Susciter l'amélioration et attester de la performance des acteurs et des bâtiments, villes et territoires dans un objectif de développement durable :**
 - Identifier les enjeux de développement durable pour les acteurs et les bâtiments, villes, territoires.
 - Sensibiliser/Dynamiser les parties intéressées.
 - Développer et faire évoluer les systèmes et les référentiels de certification à forte valeur ajoutée avec les parties intéressées.
 - Accompagner les clients dans leur processus de certification à forte valeur ajoutée.
- **La certification :**
 - c'est une procédure par laquelle une tierce partie donne une assurance écrite qu'un produit, un processus (fabrication, distribution,...) ou un service est conforme aux exigences spécifiées dans un référentiel (normes, référentiels,...).
 - est un outil de la confiance entre trois partenaires :
 - l'organisme client,
 - l'organisme certificateur,
 - et le client utilisateur.



Objectifs et champ d'application

Route Durable « Démarche certifiée par Certivéa » a pour objectif principal d'attester la mise en place d'une organisation qui conduit à l'amélioration de la performance de développement durable d'un projet routier.

Elle atteste que les opérations certifiées sont programmées, conçues et réalisées en conformité avec les exigences du Référentiel de Certification.

La marque Route Durable « Démarche certifiée par Certivéa » **s'applique à des opérations routières :**

- ✓ Neuves ou en réhabilitation,
- ✓ Réalisées en Europe.

Une demande d'admission est instruite si :

- elle est déposée par un maître d'ouvrage,
- la demande de certification concerne une opération entrant dans le champ défini au chapitre 1.1.1,
- le Maître d'Ouvrage fait une demande de certification pour :
 - les 3 phases de l'opération (programme, conception, réalisation) ;



L'audit c'est quoi... ? Pourquoi Certivéa a choisi d'utiliser cette méthode d'évaluation... ?

L'audit est intéressant car il est responsabilisant, pédagogique et fiable :

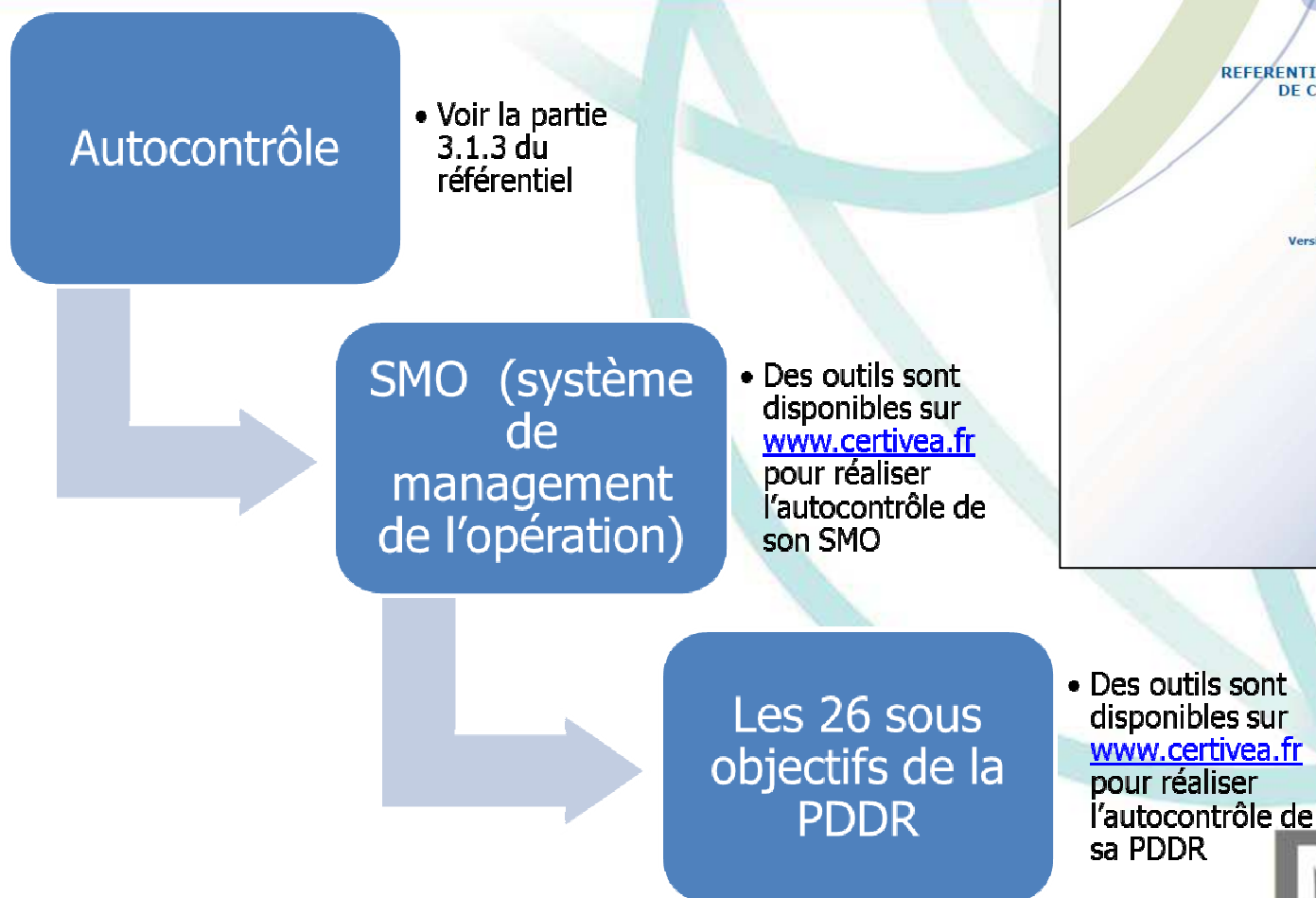
Responsabilisant car il s'appuie sur l'autocontrôle et la vérification que les audités ont fait au préalable. Ce n'est pas l'auditeur qui contrôle. Il s'assure par sondage, au travers les preuves que les audités produisent, de la maîtrise du projet, de l'atteinte de la performance visée.

Pédagogique car l'auditeur aide l'audité à se faire une image fidèle des points forts, des points sensibles (risque) et des éventuels écarts. C'est par son questionnement que l'auditeur est pédagogique : il pose des questions et les audités apportent les réponses.

Fiable enfin. Aucun contrôle ne vise 100% et le comportement qu'il induit est plutôt « pas vu, pas pris ». L'audit est finalement plus efficace car il ajoute une vérification externe par sondage à un autocontrôle à 100%.



Sur quoi porte l'autocontrôle du maitre d'ouvrage ?



Nord
le Département

Certivea
PARTENAIRE CERTIFICATION ACTEURS ET OUVRAGES CONSTRUCTION

Les auditeurs

Certivéa travaille avec des auditeurs indépendants :

Sélectionnés :

Profil expertise sur les projets routiers.

Expérience confirmée de la démarche RD et de son référentiel.

Formés :

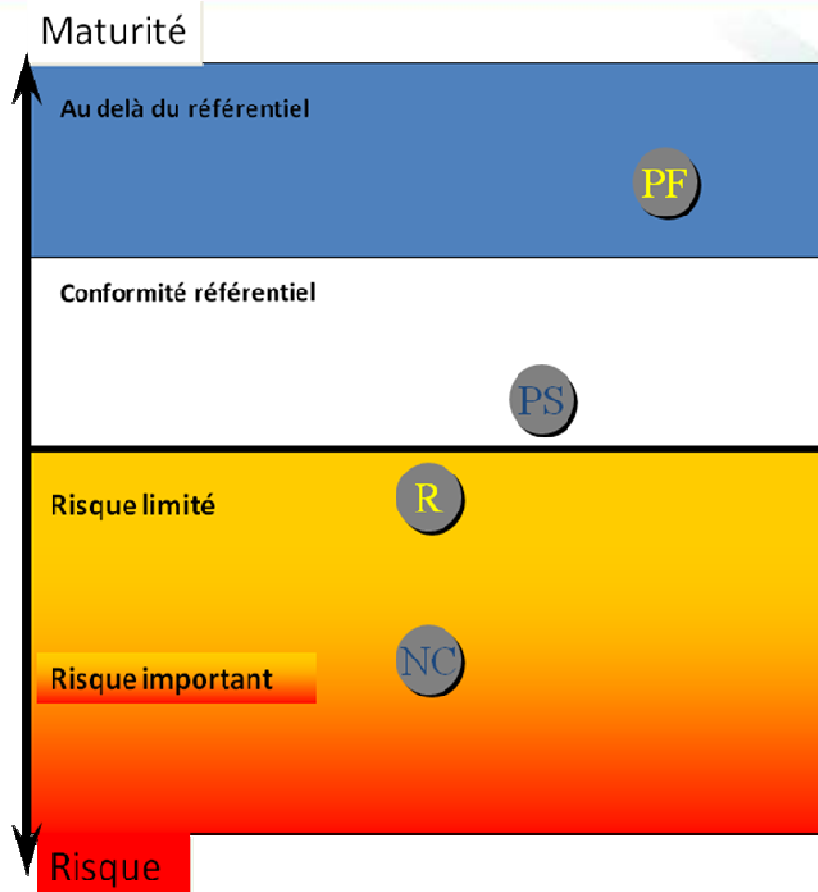
A la méthodologie d'audit et à l'audit RD suivant le référentiel de certification.

Qualifiés :

Évaluation des missions par le responsable d'audit, le certificateur et les maîtres d'ouvrage.



Le rapport d'audit



Le rapport d'audit contient :

- les **points forts** et les **points sensibles** de l'opération,
- les **écarts** constatés par rapport au Référentiel technique de certification,
- la **synthèse de l'évaluation** de la PDDR
- les **Points A Clarifier** si nécessaire (PAC).

Les points à clarifier (PAC)

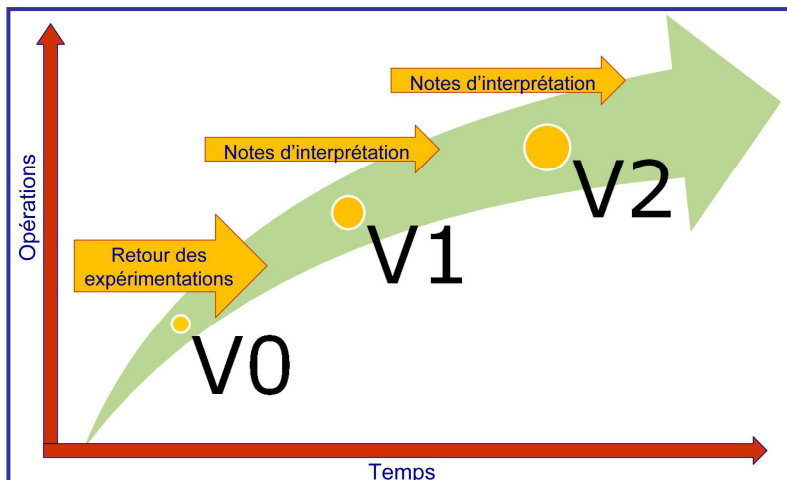
Le référentiel est un système ouvert qui est amené à être modifié au travers des points à clarifier (PAC)

La préoccupation est contextuelle, inapproprié, sans objet

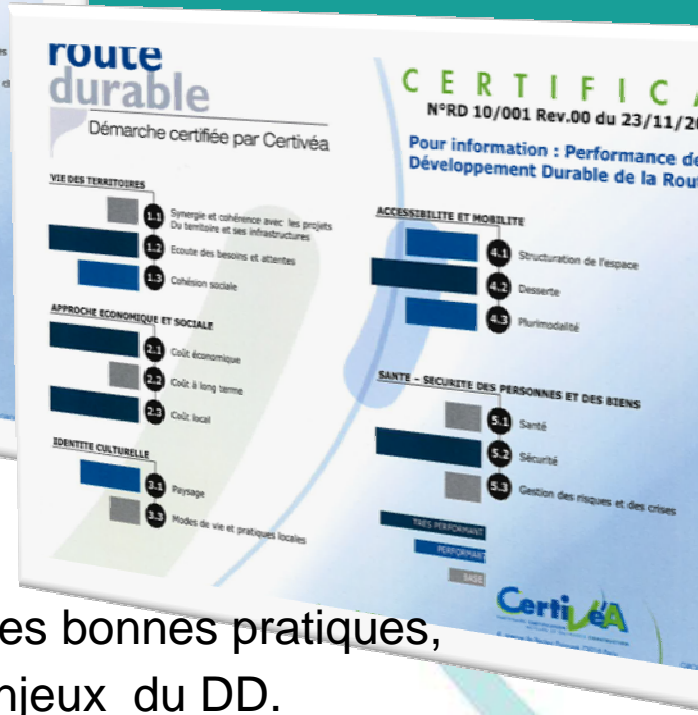
Rédaction d'un PAC (point à clarifier)

Validation comité d'application

Note d'interprétation



Les intérêts de la certification



- d'améliorer en continu ses bonnes pratiques, répondre aux nouveaux enjeux du DD.
- de fédérer, de mobiliser les équipes dans une logique « gagnant-gagnant ».
- de prouver par des audits indépendants les performances de développement durable d'un projet routier.
- de valoriser et de communiquer ses bonnes pratiques
- de faire émerger des projets dans l'apaisement.

LA VERSION 2 du référentiel ROUTE DURABLE



Bilan de la V1

- Le Colloque du 31 mai 2011 sur la Route Durable a mis en avant la nécessité de développer **un référentiel de certification « adapté » aux projets courants**, afin d'en faciliter sa diffusion et son appropriation par l'ensemble des collectivités territoriales.
- Les opérations ayant fait l'objet d'un audit montrent la pertinence d'un grand nombre d'indicateurs (3/4) et valident la check-list exhaustive

Reconnaissance par les
acteurs concernés de
l'intérêt de la mise en
place opérationnelle des
exigences du référentiel
RD

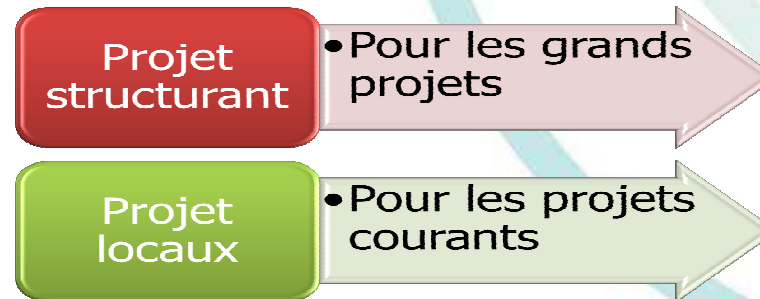
Besoin exprimé d'un
référentiel pour des
« petites » opérations

Nord
le Département

CertiveA
PARTENAIRE CERTIFICATION
ACTEURS ET OUVRAGES CONSTRUCTION

Vers l'élaboration de 2 référentiels

- Groupe de travail : 3 Départements, Certivéa, le CETE Nord Picardie et un auditeur expert (sept 2011 => mars 2012)
 - Une version du référentiel pour des projets courants, que l'on pourrait dénommer référentiel Route Durable « projet local ». Il concernerait les aménagements en place sans changement des fonctionnalités de la voie.
 - Une version consolidée (V2) du référentiel en cours pour les projets « structurants ». Il s'appliquerait à tous les projets neufs et aux aménagements en place avec changement des fonctionnalités de la voie.



- **Exclusion** : les projets qui auraient pour objectif de ne répondre exclusivement qu'à une thématique (ex : Equipement de Sécurité / Exploitation, Protection phonique, Mise au norme d'assainissement , Aménagement paysager)

Comment différencier ? Grille d'aide à la décision

Grille d'aide à la décision pour définir le référentiel de l'opération : Comment différencier un projet local d'un projet structurant ?	
Projets locaux -->	Projets structurants -->
Aménagement en place sans changement des fonctionnalités de la voie. Par exemple pour un projet qui :	Tous les projets neufs et les aménagements en place avec changement des fonctionnalités de la voie. Par exemple pour un projet qui :
<ul style="list-style-type: none"> • Ne change pas la catégorie de la voie 	<ul style="list-style-type: none"> • Change la catégorie de la voie
<ul style="list-style-type: none"> • Ne change pas la destination de la voie 	<ul style="list-style-type: none"> • Change la destination de la voie
<ul style="list-style-type: none"> • A peu d'incidences sur le trafic (limité) 	<ul style="list-style-type: none"> • A une incidence sur le trafic (répartition du trafic, sur la cartographie)
<ul style="list-style-type: none"> • A une influence et un impact exclusivement local 	<ul style="list-style-type: none"> • A une influence et un impact fort sur le territoire (en matière d'urbanisation, de maillage et de temps de transport)
<ul style="list-style-type: none"> • N'induit pas d'effets de coupure supplémentaire, 	<ul style="list-style-type: none"> • Induit des effets coupure
<ul style="list-style-type: none"> • N'induit pas d'effets sociaux notables 	<ul style="list-style-type: none"> • Induit des effets sociaux notables
<ul style="list-style-type: none"> • Répond à une attente locale, géo-localisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Répond à un problème à l'échelle du territoire
<ul style="list-style-type: none"> • N'a pas d'incidence sur le maillage à grande échelle 	<ul style="list-style-type: none"> • A une incidence sur le maillage à grande échelle
<ul style="list-style-type: none"> • Induit peu de réflexion sur la programmation 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite une réflexion longue sur la programmation
<ul style="list-style-type: none"> • A une durée courte de réalisation (- de 6 mois de travaux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une durée de réalisation longue (+ de 6 mois de travaux), nécessitant un plan pluri-annuel d'investissement.
<ul style="list-style-type: none"> • Peu ou pas d'AF 	<ul style="list-style-type: none"> • Des AF

Les évolutions

- Une cohérence entre les 2 typologies de référentiel (projets structurants et projets locaux) est visée avec le maintien de près de 75 % des préoccupations et des indicateurs initiaux (dont ceux liés à la convention d'engagement volontaire).
- Une mise en forme et des compléments sont toutefois attendus pour octobre 2012 et portent sur :
 - un seul système de management opérationnel dissocié - (à conforter);
 - une simplification de la structure (présentation par fiche de chaque objectif avec son guide pratique - les notions de dimension et sous-objectifs disparaissent) ;
 - une seule performance de développement durable pour les 2 systèmes avec un profil qui diffère en fonction des référentiels :
 - « structurants » : 5 sous-objectifs très performant / 8 performant /12 base,
 - « locaux » : 2 sous-objectifs très performant / 5 performant /18 base.
 - réécriture de certains indicateurs au moyen d'experts :
 - paysages (école nationale supérieure d'architecture et de paysages de Lille),
 - ambiance lumineuse (association française de l'éclairage),
 - économiques et financiers (expertise à rechercher).



Construction du référentiel V2

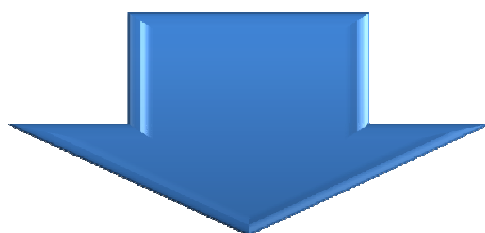
Projets locaux profil
minimum en 2/5/18

Projets structurants
profil minimum en
5/8/12

PDDR en 25 fiches
objectifs

SMO

Référentiel RD V2



Le système est souple
et adaptable pour le
demandeur en
déterminant lui-même
les objectifs qu'ils se
fixe(en respectant un
profil minimum)

Avec ses 25 fiches
thématiques, la structure
de la PDDR est plus
simple à s'approprier et
correspond aux enjeux
d'un projet RD



Nord
le Département

CertiveA
PARTENAIRE CERTIFICATION
ACTEURS ET OUVRAGES CONSTRUCTION

2 formes d'interventions adaptées

Projet structurant

Audit Programme

Audit Conception

Audit Réalisation

Projet locaux

Audit Programme et
Conception

Audit Réalisation

Nord
le Département

Certifié A
PARTENAIRE CERTIFICATION
ACTEURS ET OUVRAGES CONSTRUCTION

MACRO PLANNING des TESTS

- **25 sept 2012** : Comité d'application élargi pour annoncer l'appel à expérimentation de la V2
- **Oct 2012** : réunion du GT à Lille
- **Nov 2012** : engagement des candidats à l'expérimentation de la V2 (projet local) ;
- **Déc 2012** : finalisation de la V2 du référentiel
- **Janvier 2013** : réunion de lancement à Paris sous l'égide de Certivéa ; à cette occasion, le Département du Nord fournirait aux autres Maîtres d'Ouvrage « une mallette des outils Route Durable » ;
- **Sur l'année 2013** : mise en œuvre de **3 audits par opération** ;
- **Septembre 2013** : séminaire « échange d'expérience » sous l'égide du Conseil Général du Nord
- **Novembre 2013** : bilan et analyse des retours d'audits afin d'ajuster le référentiel ;
- **Fin 2013** : chaque opération reçoit une attestation "Opération test référentiel Route Durable projet local" ;
- **Janvier 2014** : le référentiel (dans sa version définitive) sera rendu officiel et des actions de communication seront engagées.

